



## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 21 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel Klingler, Maire ;

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Marie Villecourt, Josiane Charmont, Cindy Rochereau, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve et Messieurs Emmanuel PETAT, Cédric Butzer, Alain Peillon, Morgan Michalet, Denis Renault, Romain Grillot, Eric Elie.

Membre excusée : Ophélie Janaudy – a donné procuration à Alain Peillon  
Approbation du compte-rendu du 2 octobre 2022  
Madame Josiane Charmont est nommée secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Ligne de trésorerie accordée au Maire.
- Délégation à la Communauté de communes pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

### **Indemnités du Maire, des quatre Adjointes et de la Conseillère municipale déléguée (DEL 2022-45)**

Monsieur le Maire propose les rémunérations suivantes :

- Pour le Maire : 51.6% de l'indice brut terminal (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction soit 4025.53€ au 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- Pour les adjoints : 16.8% de IB 1027.
- Pour le conseiller municipal délégué : 11.8% de IB 1027.

Ces propositions de Monsieur le Maire sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

### **Délégation au Maire en matière d'urbanisme (DEL 2022-46)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2/10/2022 qui lui attribuait différentes délégations. Cette dernière ne mentionnait pas la délégation de signature concernant les autorisations d'urbanisme. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter cette délégation à la liste initiale.

**Nomination des représentants aux commissions communales** : voir tableau en pièce jointe

### **Modification du devis de la société NPS pour la vidéo-surveillance (DEL n° 2022-47)**

Afin de finaliser l'installation du nouveau matériel de vidéosurveillance, Monsieur le Maire explique que l'entreprise doit installer une tourelle et un poste étanche. Le Conseil municipal (à l'unanimité moins une voix) valide le devis de la société NPS pour une location trimestrielle de 2046€ HT.

**Remboursement des frais pour l'achat de matériel informatique à Cédric Butzer (DEL 2022-48)** : le bâtiment de la mairie n'ayant pas été intégré dans le nouveau contrat internet SFR et en attendant cette nouvelle mise en service, Cédric Butzer, conseiller municipal a équipé la mairie de matériel informatique nous permettant d'accéder provisoirement à Internet. Le montant de ces achats s'élève à 56.99€. Le Conseil municipal donne son accord pour ce remboursement.

### **Salle de la Nivolière (DEL 2022-49)**

En raison d'une erreur de planning, la commune remboursera à Monsieur et Madame KASEMRATH, le montant de la caution de location (105€) ainsi qu'une indemnité compensatoire représentant la différence de montant entre le tarif de location de la salle de la Nivolière et celui de la salle louée sur une autre commune (150€).

### **Virement de crédit au fonds de péréquation intercommunal (FPIC) (DEL n° 2022-50)**

Monsieur le Maire explique que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant prévu au budget pour régler le FPIC étant inférieur au montant réel demandé par l'Etat, un virement de crédit doit être réalisé pour nous permettre de procéder à ce règlement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce virement de crédit.

### **Validation du rapport de la SOGEDO sur la gestion de l'eau en 2021 (DEL n° 2022-51)**

Le Conseil municipal à l'unanimité valide le rapport 2021 de la SOGEDO sur la gestion du service de l'eau.

### **Validation du rapport de la SOGEDO sur la gestion de l'assainissement en 2021 (DEL n° 2022-52)**

Le Conseil municipal à l'unanimité valide le rapport 2021 de la SOGEDO sur la gestion du service de l'assainissement.

### **SDIS (DEL n° 2022-53)**

Le Conseil municipal valide la convention de mise à disposition d'une bouteille d'oxygène au CPINI de Leyment.

### **Ligne de trésorerie (DEL n° 2022-54)**

Le Conseil municipal décide de déléguer compétence au Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80.000,00€ par an sans dépasser la somme de 5000€ par utilisation.

### **Convention avec la Communauté de communes de la plaine de l'Ain (DEL n° 2022-55)**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de communes de la plaine de l'Ain au profit de la Commune.

## **Questions diverses**

**Illuminations** : à la demande de Cédric Butzer concernant la faisabilité des illuminations pour le jeudi 8 décembre, Josiane Charmont lui répond que la commission en charge des événements souhaiterait organiser cette manifestation le vendredi 9 décembre au lieu du jeudi pour permettre l'accès à plus de Leymentais. La manifestation pourrait se dérouler sur le parvis de la mairie avec une retraite aux flambeaux, vente de crêpes, et la participation d'artisans leymentais. Monsieur le Maire dit que nous prendrons une décision après la réception du nouveau contrat ENEDIS.

La cérémonie du **11 novembre** se déroulera au monument à 11 heures. A l'issue de cette cérémonie, le Conseil municipal accueillera la population pour le verre de l'amitié, en salle du Conseil municipal.

Monsieur Eric Elie explique qu'il a constaté des poteaux incendies défectueux ou hors-d'usage et propose de demander un devis à la SOGEDO pour leur remise en état afin d'assurer la sécurité incendie de la commune dans tous les quartiers.

Il évoque également l'approvisionnement en eau pour la défense incendie du quartier des Brosses. Cédric Butzer explique qu'il avait été prévu de faire venir l'eau de chez Thierry Gagneux. Les tuyaux d'approvisionnement en eau ont été mis en place mais il faut maintenant faire des tests pour la défense incendie.

Emmanuel PETAT nous informe :

- Que des élus iront à la rencontre des habitants dans chaque quartier. Une première rencontre est programmée avec les représentants du quartier de la Gare.
- Que la commune pourrait s'abonner à l'application Panneau-Pocket, permettant d'informer les habitants en temps réel sur les actualités de la commune pour un tarif de 230€ TTC par an.
- De la distribution d'un bulletin municipal fin novembre.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire  
Lionel KENGLER

